CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39871** **VALABLE JUSQU'AU** **22/02/2027**

ÉDITÉ LE 12/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Raison sociale : SARL RIBEIRO VIRGILIO

Forme juridique : SARL

Capital : 51 000

47 ALLEE DU PARTAGE
33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2003 B 01207

Siret : 448 501 775 00044

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7151834

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 301285531803

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 301285531803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 56 12 07 09 **Fax :**

Portable : 06 63 48 47 65

Responsabilité légale :
RIBEIRO GONCALVES FERNANDA CO-GÉRANT / RIBEIRO ALVES DE ARAUJO VIRGILIO CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.ribeirovirgilio@gmail.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 502 959 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	12	07/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/01/2026 15:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.